

À COMPLETER ET A FAIRE VALIDER PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'ETABLISSEMENT
DATE limite DES INSCRIPTIONS : 12 JUIN 2026

ENTRE LES SOUSIGNES

- L'ETABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE COMPLETE)**
-
.....
- Représenté par (Identité, fonction)
- N° SIRET de l'établissement :
- Code service :
- Numéro de commande :
- d'une part,
- BG FORMATION CONSEIL (BGFC), SASU, Organisme formateur** enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certifié QUALIOPI N° FR077454-1
Représenté par le Docteur B. GARRIGUES, Président
- d'autre part,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

BGFC réalise l'action de formation « XVII^e journées du Grand Sud d'Information Médicale » les 18 & 19 juin 2026 au Centre de Congrès à Aix-en-Provence (13).

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE DE LA FORMATION

NOM et PRENOM du/des stagiaires	FONCTION

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroulera sous forme de présentations orales, de conférences invitées et sous forme de communications affichées, exposés interactifs avec support visuel et sera sanctionnée par une attestation de présence remise à chaque participant. (Cf. le détail de la formation disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Nos formations en Congrès ».)

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement (ou l'organisme payeur) s'engage à verser à BGFC le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les conférences, les repas de midi et pauses). Le règlement sera effectué à l'issue de la formation, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur.

Tarif à reporter :

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du directeur de son établissement d'origine.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter nos services avant leur inscription afin d'envisager ensemble les éventuelles dispositions complémentaires à mettre en place pour assurer leur participation dans les meilleures conditions. (Cf. Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sur notre site internet)

ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription, signifiée par écrit à BGFC par mail à bgfc@bgfc.fr / jgs@bgfc.fr qui accusera réception de la demande d'annulation :

- Jusqu'au 18 mai 2026 : 100 € seront retenus
- À partir du 19 mai 2026 : aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées à la formation, les conditions d'annulation seront appliquées. Tout stage commencé est dû en totalité. (Cf. les Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formation – Documents utiles à télécharger ».)

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Pour BG FORMATION CONSEIL

Docteur Bernard GARRIGUES – Président

c. lez

BG Formation - Conseil
Domaine de la Marguerite
6, rue Malbos - BP 90057
13101 Aix-en-Provence Cedex 1
SIRET 524 485 273 00014

Pour l'établissement bénéficiaire

Le représentant

(Date, Cachet et signature)

Date :